

## RÉFORME DE L'ACTIVITÉ PLAIDOYER

### APPEL À CANDIDATURES TERMES DE RÉFÉRENCE

Coordination SUD a mené en 2019 une évaluation de son activité dans le cadre de son programme triennal 2017-19 financé par l'Agence Française de Développement (AFD). Cette évaluation couvrait la période 2013-19. Parmi les principales conclusions, est ressortie la nécessité de réformer la fonction Plaidoyer de Coordination SUD que ce soit en termes de valeurs ajoutées, périmètres, objectifs, modalités ou encore publics cibles.

In fine, cette réflexion vise à préciser la fonction plaidoyer de Coordination SUD afin de renforcer ses missions d'influence en faveur d'un monde dans lequel la participation de tous et toutes permette de promouvoir la réduction de la pauvreté, des inégalités et des injustices, conformément à son projet associatif. Elle s'insère ainsi à mi-parcours de la planification stratégique 2027-2022 de Coordination SUD, tandis qu'un renouvellement de la Présidence s'effectuera en janvier 2021. Les fruits de cette réflexion permettront d'alimenter la stratégie partenariale de Coordination SUD dont la définition est prévue courant 2021.

Coordination SUD est à la recherche d'une équipe de consultance prestataire qui accompagnera le collectif (membres, instances, secrétariat exécutif) dans la redéfinition de sa fonction plaidoyer et sa déclinaison en stratégie et plan d'action.

#### 1. Présentation de Coordination SUD

Coordination SUD est la coordination nationale des organisations françaises de solidarité internationale (OSI). Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 174 OSI, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions :

- Le décryptage des évolutions à l'œuvre dans le secteur de la solidarité internationale.
- L'influence des politiques de solidarité internationale et de développement durable auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde, via l'élaboration de positions communes,
- La défense et la promotion d'un environnement favorable à l'exercice des missions des OSI,
- L'appui et le renforcement des OSI françaises dans les transformations au sein du secteur.

## ***Vision et missions***

Telle que définie dans son projet associatif, Coordination SUD et ses membres partagent la vision commune d'agir pour « *un monde où la participation de toutes et tous est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvreté, sans inégalité et sans injustice ; un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés.* »

Dans ses missions, Coordination SUD :

- Milite pour des politiques de solidarité internationale, d'urgence et de développement, fondées sur les principes de solidarité, les droits humains, la justice et la démocratie, et qui s'attaquent aux causes des conflits, de la pauvreté et des inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes.
- Fédère, renforce et valorise les ONG françaises comme actrices clés de la solidarité internationale. Elle favorise les échanges et le dialogue entre ses membres et porte la parole collective de ses membres en France et, via ses réseaux d'appartenance en Europe (CONCORD) et dans le monde (FORUS), pour peser, avec d'autres, sur les enjeux majeurs de la solidarité internationale.

A partir de valeurs et principes d'une éthique partagée inscrits dans une charte éthique révisée en juin 2019 et à laquelle les membres doivent souscrire, Coordination SUD se conçoit comme un espace collectif d'échanges, de dialogue et d'initiative respectueux de leur diversité fonctionnant sur le principe de subsidiarité avec ses organisations membres.

## ***Principales activités***

Coordination SUD inscrit son action dans 4 catégories d'activités :

- Promotion et défense du secteur (fonction de plaidoyer syndical),
- Renforcement de la professionnalisation des organisations à travers le conseil et la formation (fonction appui et renforcement incluant le dispositif FRIIO),
- Plaidoyer sur la solidarité internationale auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde (fonction de plaidoyer thématique),
- Veille, analyse et diffusion d'information (fonction nouvellement créée et regroupée sous la dénomination ONGLAB).

## ***Fonctionnement***

Coordination SUD est articulée autour de ses instances (Assemblée générale, Conseil d'administration et Bureau), de son secrétariat exécutif et de ses espaces collectifs de travail.

Au titre des instances, l'assemblée générale réunit chaque année les organisations membres actives et associées. Celle-ci valide les rapports moraux, d'activités et financiers et décide des grandes orientations à développer. Le conseil d'administration de Coordination SUD, se réunit environ toutes les 6 semaines.

Depuis juin 2015, l'Assemblée générale élit les administrateurs et administratrices représentant les organisations membres (maximum 15), tandis que les collectifs désignent librement leurs représentants ou représentantes (1 personne par collectif). Le bureau de Coordination SUD est composé au maximum de 6 administratrices et administrateurs mandatés par le CA. Les fonctions remplies comprennent la présidence, les vice-présidences, la trésorerie et le secrétariat général.

Au 01.10.2020, ce secrétariat exécutif est composé de 18 personnes représentant 17,8 équivalents temps plein en contrat à durée indéterminée.

Le secrétariat exécutif rassemble, autour d'une direction exécutive (1 personne) et d'une coordination des activités (2 personnes), les fonctions de :

- Administration, finances, RH (2 personnes avec l'appui d'une consultance d'environ un jour par semaine en contrôle de gestion),
- Communication (2 personnes),
- Appui et renforcement (5 personnes),
- Vie associative (1 personne),

- Plaidoyer et analyse (5 personnes, dont 1 poste en cours de recrutement).

Les espaces collectifs de travail, regroupant commissions, groupes de travail, comités de pilotage ou encore clubs métier, sont composés de représentants et représentantes des organisations membres, constituent les principaux lieux de concertation, d'élaboration de positions communes sur les enjeux majeurs de la solidarité internationale ou constituent des communautés d'échanges de pratiques.

### **Budget**

Au 31.12.2019, Coordination SUD est dotée de ressources équivalent à 2 159 K€. Les cotisations de ses membres s'élèvent à un montant global d'environ 264 K€, ce qui représente 12% de ses ressources. Les subventions publiques, principalement venant du fonds I-OSC de l'AFD, représentent quant à elles 56% de ses ressources au 31.12.19 et les ressources privées (y compris celles liées à des ventes de service) 12%.

## **2. La consultance**

---

**ELÉMENTS DE CONTEXTE ET ENJEUX DE LA RÉFORME DU PLAIDOYER** Depuis 2015, le monde a connu l'avènement d'un nouveau cadre de développement à travers l'adoption d'accords internationaux majeurs : Agenda 2030 du Développement Durable, Accords d'Addis Abeba sur le financement du développement, Accord de Paris pour le Climat, Sommet mondial sur l'action humanitaire et Agenda mondial pour l'humanité... Parallèlement les espaces dédiés à la société civile au travers le monde se trouvent de plus en plus limités et entravés, limitant dans certains contextes la liberté d'actions des ONG.

Reconnue comme de loin, le collectif rassemblant le plus d'organisations dans le milieu de la solidarité internationale, Coordination SUD est bien la tête de réseau des ONG de solidarité internationale en France et le collectif le plus représentatif. En cette qualité, Coordination SUD s'est positionnée sur ces enjeux majeurs qu'elle a intégrés dans son champ d'expertise et de plaidoyer, tout comme les questions relatives au nouveau Consensus Européen de Développement ou aux enjeux migratoires.

Le nouveau plan stratégique 2017-2022 fait ainsi de ces thématiques des enjeux politiques stratégiques pour Coordination SUD, à différents niveaux de priorisation, tandis que des espaces de travail collectifs ont été créés ou renforcés pour prendre en compte ces nouveaux enjeux : création de la Commission ODD renforcée ensuite par le volet « Cohérence des politiques », création de la Commission Migrations, renforcement de la Commission Climat et Développement par la soumission de Projets d'Appui à la Mobilisation des ONG française sur le Climat (PAMOC) auprès de l'AFD, renforcement de la Commission APD devenue Commission APD et Financement du développement... Ces différentes commissions disposent de leur propre plan d'action, dans la lignée du plan stratégique de Coordination SUD.

La multiplicité des enjeux en matière de développement durable et solidarité internationale couplée à la reconnaissance de Coordination SUD en sa qualité de tête de réseau amène par ailleurs celle-ci à répondre à de nombreuses sollicitations par les pouvoirs publics qui la consultent et la mobilisent sur une diversité croissante de thématiques. Sur la même période, Coordination SUD a également vu son nombre de membres multiplié par deux. Cela l'a conduit à répondre à de nouvelles attentes de ses organisations membres ; certaines ayant par ailleurs investi le plaidoyer au cours des dix dernières années, d'autres attendant de Coordination SUD de porter leur voix car ne souhaitant pas investir ou ne disposant pas de fonction de plaidoyer en interne. L'augmentation du nombre d'organisations membres a ainsi contribué à une grande pluralité d'attentes à l'égard de la fonction plaidoyer du collectif et donc de positions au sein du collectif.

Pour répondre à ces enjeux, Coordination SUD a multiplié le nombre de thématiques couvertes, ainsi que le nombre d'espaces collectifs tandis que le nombre d'ETP dédiés au plaidoyer est resté relativement stable. Cette multiplication des champs d'investissement, des espaces collectifs de travail, des sujets couverts, etc. a contribué, selon l'évaluation 2013-19, à brouiller les messages portés et a rendu difficile l'émergence de transversalité, et ce d'autant plus que les capacités de l'équipe, difficilement extensible, atteignent leurs limites face à une telle dynamique.

Face à ces enjeux et à une croissance de Coordination SUD ne pouvant être infinie, des réformes s'imposent pour que le collectif puisse continuer de mener à bien ses missions historiques, tout en se saisissant (ou non) des nouveaux rôles que ses membres, ses partenaires et interlocuteurs et interlocutrices (pouvoirs publics, agence de développement, parlementaires, etc.) attendent que le collectif occupe. Il s'impose d'engager un processus collectif de réflexion et de faire des choix forts, tant en termes de champs d'investissement, de messages, de modes opératoires que de modalités d'actions afin de faire évoluer la fonction de plaidoyer de Coordination SUD, son organisation et sa communication, et ce en :

- précisant les plus-values ou valeurs ajoutées de la fonction Plaidoyer de Coordination SUD, comparativement à celles de ses organisations membres et à la pluralité de leur mode d'investissement,
- faisant découler les objectifs et résultats attendus de l'action de plaidoyer de Coordination SUD à partir d'une vision des changements que le collectif souhaite provoquer à moyen et long termes à travers cette même fonction de Plaidoyer (i.e. en développant la théorie du changement propre à la vision du collectif),
- jouant des subsidiarités et des complémentarités potentielles à développer avec ces mêmes organisations membres mais aussi avec ses réseaux d'appartenance (Mouvement associatif, CONCORD, Forus)
- suscitant des modalités de travail renouvelées (e.g. commissions, groupes de travail, etc.) autour d'objectifs précis permettant arbitrage et choix des plaidoyers prioritaires à suivre par le secrétariat exécutif.

## OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE LA CONSULTANCE

Cette consultance a pour finalité de définir le positionnement de la fonction Plaidoyer de Coordination SUD et de se doter de stratégies claires en la matière sur la base de choix collectifs en termes de plus-values, de thématiques, d'enjeux et d'instruments, de modalités d'action, etc..

Plus précisément, il s'agira de :

1. **Clarifier la distinction ente plaidoyer politique et syndical ,**
2. **Déterminer le positionnement de la fonction plaidoyer de Coordination SUD** tenant compte des trois premiers scenarii identifiés lors de l'évaluation 2017-19 (1/ recentrage sur le seul champ de plaidoyer syndical, 2/ organisation faitière des plaidoyers de l'ensemble des ONG de solidarité internationale, 3/ plaidoyer organisé selon un modèle d'actions collectives sur un nombre restreint de programmes ou campagnes sur une période donnée, etc.) et pouvant en concevoir d'autres partant des plus-values de Coordination SUD, des subsidiarités et complémentarités à jouer.
3. **Définir des axes stratégiques clairs à partir du positionnement retenu**, en structurant les principes qui devront fonder les choix à opérer pour Coordination SUD mais aussi ses renoncements ;
4. Décliner les axes stratégiques en **plan d'action opérationnel** en spécifiant les **modes d'action et techniques de plaidoyer** à développer et mettre en œuvre

Ce processus devra initier un renouvellement des modes d'action et techniques de plaidoyer de Coordination SUD, découlant des options et choix retenus. Ces évolutions doivent notamment permettre d'améliorer l'organisation interne du plaidoyer, de clarifier et de simplifier les processus décisionnels tout en autorisant un meilleur positionnement de Coordination SUD dans le champ du plaidoyer de solidarité internationale.

## MÉTHODOLOGIE DE LA CONSULTANCE

### Approche générale

Pour étendre son influence et continuer à stimuler un cadre propice à l'expression et à l'action des ONG de solidarité internationale, le collectif doit mieux préciser les complémentarités à

développer avec les plaidoyers portés par les membres, resserrer son périmètre d'action et renouveler ses méthodes.

De cette consultance sont attendus une aide à la prise de décision portant sur une conduite du changement pour aboutir à un renouvellement et renforcement de la fonction plaidoyer de Coordination SUD et à affirmer ses choix stratégiques. Cette même consultance devra accompagner cette transformation par l'appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pleinement inscrits dans la planification stratégique 2017-22 du collectif, les recommandations de l'évaluation 2013-19 et les enjeux d'actualités et tenant compte des ressources humaines et financières mobilisables et de tout autre facteur susceptible d'avoir un impact sur cette même fonction.

Une approche participative doit permettre aux membres du collectif, des instances et de l'équipe du secrétariat exécutif de mieux s'approprier les orientations ainsi développées avec l'appui de la consultance et, ainsi, d'être étroitement associé·e·s aux différentes phases des travaux.

La consultance s'attachera ainsi à :

- Questionner, à travers des entretiens individuels et des temps de travail collectif, les orientations existantes pour identifier les forces de Coordination SUD (ses valeurs ajoutées) et les axes prioritaires sur lesquels le collectif doit investir son énergie et accroître son influence,
- Développer en collaboration avec les membres du collectif, une théorie du changement propre à Coordination SUD (dont le projet IG 2020-22 sera un instrument de mise en œuvre), et étudier lequel des scénarii répondrait le mieux aux ambitions et capacités du collectif ;
- Formuler et prioriser des objectifs réalistes au regard des enjeux clés, des ressources financières et humaines disponibles et mobilisables et des opportunités et défis politiques actuels en France et à l'international ; ces objectifs seront adossés à des indicateurs de suivi et de mesure d'impact adaptés ;
- Élaborer une stratégie de plaidoyer claire, conforme aux ambitions du collectif et à ses valeurs ajoutées, en posant des choix clairs, et donc en corollaire les renoncements à opérer, quant à ses axes d'intervention en lien avec l'orientation choisie, capitalisant sur les résultats atteints, les forces du collectif et l'expertise de son équipe et de ses membres ;
- Décliner cette stratégie en plan d'action opérationnel pour permettre aux membres de se l'approprier, aux instances de s'y référer et à l'équipe du secrétariat exécutif de la mettre en œuvre ;
- Etudier l'organisation interne du plaidoyer, et les portefeuilles des chargé·e·s de mission y compris sur les aspects de communication, pour faire des recommandations de mises à jour des responsabilités et fonctions et de simplification des processus internes de prise de décision et de position ;
- Évaluer les modes d'action utilisés et leur efficacité, et étudier les nouvelles modalités d'influence qui pourraient accroître la lisibilité et l'audibilité des messages e.g. en capitalisant sur les capacités de certaines ONG membres ;
- Adapter les actions de communication interne et externe en appui aux activités de plaidoyer pour fluidifier la coordination au sein du Secrétariat Exécutif et mieux informer ou mobiliser les membres du collectif et les partenaires ;
- Recenser et identifier les capacités des membres à mener certaines actions de plaidoyer dans le cadre d'une approche globale, et proposer des orientations visant à accroître les subsidiarités et complémentarités pertinentes pour une refonte des espaces collectifs de travail visant à renforcer leur expertise et rendre leur fonctionnement plus habile et réactif ;

A travers la formulation d'objectifs et d'indicateurs de suivi et d'impact spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART) : cette consultance devra permettre de poser les bases d'un système de suivi-évaluation-apprentissage qui fera l'objet d'un second accompagnement pour approfondir la transversalité des objectifs stratégiques, en stimulant la transparence et la redevabilité en termes de choix et d'orientations des activités de plaidoyer.

Une révision du plan stratégique pour 2022-2028 sera parallèlement initiée en 2021, ce qui implique la nécessité d'articuler la refonte du plaidoyer avec la réflexion stratégique 2020-2028.

Si la refonte de la fonction Plaidoyer pourra alimenter la définition de la stratégie partenariale de Coordination SUD prévue courant 2021, sa déclinaison stratégique devra prendre en compte les réflexions en cours autour de la dimension territoriale de Coordination SUD, et ainsi envisager et ses possibles traductions ou relais en régions, notamment dans celles où des organisations membres sont présentes.

### **3. Pilotage et suivi de l'accompagnement**

---

Un comité de pilotage sera mis en place et veillera à l'adéquation entre les termes de référence et les travaux réalisés. Il sera animé par la Coordination des activités Plaidoyer de Coordination SUD.

Seront membres, de façon idéale, de ce comité de pilotage :

- 3 personnes représentantes des instances de Coordination SUD,
- les représentants ou représentantes des collectifs membres de Coordination SUD,
- 3 organisations membres : une active en territoire, une organisation membre du Conseil d'Administration ayant une fonction plaidoyer forte et, enfin, une organisation membre n'ayant pas de fonction plaidoyer ou de moindre importance,
- la direction exécutive de Coordination SUD,
- 1 personne représentante d'une coordination d'associations du secteur de la solidarité de niveau international (e.g. CONCORD, Forus, etc.).

La mission de ce comité de pilotage sera de :

- Compléter, le cas échéant, les termes de référence de la consultance proposée,
- Donner un avis sur les choix de l'équipe de consultance,
- Faciliter le travail de l'équipe de consultance, discuter les propositions sur les personnes ressources pour les entretiens, sur les choix méthodologiques et les missions,
- Discuter, amender et valider la note de cadrage proposée par l'équipe de consultance,
- Discuter, amender et valider la proposition de réforme provisoire,
- Valider la proposition de réforme de la fonction Plaidoyer de Coordination SUD avant présentation à son Conseil d'Administration et adoption dans ses grandes orientations par son AG.

5-6 réunions du comité de pilotage sont prévues sur la totalité de la durée de l'évaluation :

- Enrichissement des termes de référence, actualisés une fois mis en ligne,
- Sélection de l'équipe de consultance suite à l'appel à d'offres,
- Réunion de cadrage avant la phase de consultation, analyse et de rédaction,
- Commentaires et validation de la première proposition,
- Présentation et validation de la proposition finale, avant restitution.

Le suivi technique de l'évaluation sera assuré par Coordination SUD, et plus particulièrement sa coordination des activités Plaidoyer avec l'appui de l'assistante de direction pour les dimensions de secrétariat, avec le soutien de sa direction exécutive.

### **4. Calendrier**

---

La prestation débutera après signature du contrat entre l'équipe consultante et Coordination SUD et sera prévue pour une durée de l'ordre d'au moins 9 mois ; durée pouvant être étendue d'un commun accord. La date de démarrage est prévue fin décembre 2020 / début janvier 2021 ; un évènement de passation lié au changement de présidence étant envisagé pour janvier 2021 (à

confirmer selon l'évolution des conditions sanitaires), ce dernier pourrait être un lieu pertinent pour une première rencontre avec les différentes organisations membres, partenaires ou autres actrices liées à Coordination SUD.

## DÉROULEMENT DE LA CONSULTANCE

Différentes phases viendront rythmer le déroulement de cette consultation :

- **Cadrage** - Une première phase d'étude de documents et d'entretiens, auprès d'un panel d'organisations membres et partenaires, sera proposée à l'équipe de consultation. Cette phase devra alimenter la note de cadrage en approchant environ une douzaine de personnes en entretiens préliminaires. Cette phase devra permettre à l'équipe de consultation d'approfondir sa connaissance des enjeux liés à sa mission, de réviser et compléter sa méthodologie e.g. en ajustant choix, formulation et structuration de sa mission, de préciser les modalités de collecte et d'analyse des données susceptibles de nourrir cette même mission. La fin de cette séquence donnera lieu à la présentation d'une note de cadrage pour discussion et validation par le comité de pilotage,
- **Phase de Consultations sur les enjeux de la fonction Plaidoyer et son positionnement** - Une phase de consultation auprès de l'équipe du Secrétariat Exécutif, des instances, d'organisations membres et de partenaires de Coordination SUD (ex : AFD, ministères français, CONCORD, Forus, autres plates-formes d'ONG françaises ou internationales, etc.) devra permettre d'approcher 30 à 40 personnes. Cette phase comprendra l'organisation d'échanges téléphoniques (ou par Skype ou visioconférence) et pourra éventuellement comprendre des déplacements en France ou en Europe dont les coûts seront à intégrer dans l'offre globale de prestation, et ce si la situation sanitaire permet de les envisager.
- **Animation de temps de travail collectifs sur la définition de la fonction Plaidoyer** de Coordination SUD et sa déclinaison en une stratégie et un plan d'action opérationnel fondés sur une théorie du changement propre à la vision du collectif et projetée sur deux à cinq ans ; réflexion qui sera présentée au comité de pilotage à organiser au premier trimestre 2021. Ces temps seront l'occasion de partager sur les scénarii de positionnements possibles, puis d'en retenir un et d'en définir les axes stratégiques. Cette phase comprendra la rédaction d'une note transitoire d'analyse et de propositions et d'un document provisoire de positionnement de la fonction Plaidoyer et de sa déclinaison en stratégie et plan opérationnel.

Dans les trois semaines suivant la réception de la note provisoire, le comité de pilotage fera part de ses remarques et de ses observations. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par l'équipe consultante, celles-ci pourront être annexées au document final et commentées par l'équipe elle-même.

- **Présentation de la stratégie et du plan d'action Plaidoyer de Coordination SUD proposés** - Animation d'un atelier visant à recueillir les avis et contributions de Coordination SUD et d'un panel d'organisations membres et partenaires en vue de la finalisation du document,
- **Finalisation et restitution** - Un temps de présentation des principaux axes de la proposition finalisée, des modalités de mise en œuvre et des répercussions sur le fonctionnement des activités Plaidoyer de Coordination SUD sera à prévoir avec le comité de pilotage et les parties prenantes de Coordination SUD ; temps dont les modalités resteront à définir. A cette occasion seront restitués le document de positionnement de la fonction et de sa déclinaison en stratégie (y compris Théorie du changement) et plan d'action opérationnel spécifiant les modes d'action et techniques de plaidoyer à développer pour mettre en œuvre cette proposition.

*La version finale intégrera les observations du comité de pilotage.*

## 5. Livrables attendus

---

Au cours de l'exercice, différentes productions sont attendues :

- **Une note de cadrage** à partager et discuter avec le comité de pilotage de l'évaluation ;

- Une **définition des périmètres du plaidoyer politique et du plaidoyer syndical** ;
- Une **analyse des avantages et inconvénients des scénarii identifiés** ;
- Des **axes stratégiques** pour le scénario retenu ;
- Une version transitoire de **théorie du changement** fondée sur la vision du collectif, projetée sur deux à cinq ans et construite à l'issue de l'animation d'une réflexion collective sur la fonction Plaidoyer de Coordination SUD ;
- Une note transitoire d'analyse et de propositions et un document provisoire de positionnement de la fonction Plaidoyer et de sa déclinaison en stratégie et plan opérationnel ;
- Un **séminaire** avec le CA sur la vision des changements souhaités par Coordination SUD à l'horizon de sa future planification stratégique (2023-28) et/ou une participation de la consultance à un temps du séminaire avec le CA qui sera consacré à l'élaboration du plan stratégique de Coordination SUD 2023-2028;
- Un **document final\* de positionnement de la fonction Plaidoyer de Coordination SUD** et de sa déclinaison en **stratégie** (y compris Théorie du changement) et **plan d'action opérationnel** (spécifiant les modes d'action et techniques de plaidoyer à développer pour mettre en œuvre cette proposition), accompagné d'une synthèse de deux pages récapitulant les principaux choix opérés, les orientations stratégiques proposées et leur déclinaison opérationnelle ;
- Des **recommandations pour l'évolution de l'organisation interne** de la fonction Plaidoyer ;
- Un **atelier de restitution**.

Les documents, provisoires et finaux, devront être remis sous format électronique (format MS Word). Le rapport final restera la propriété de Coordination SUD qui restera seule à décider de son éventuelle diffusion.

## SÉLECTION DE L'ÉQUIPÉ DE CONSULTANCE

Les équipes de consultance intéressées devront soumettre, après avoir pris connaissance des termes de référence, une proposition technique et financière pour la réalisation de l'évaluation **réponse par voie électronique : sud@coordinationsud.org (merci de préciser en objet du mail "AMI réforme plaidoyer"), avant le 7 décembre 2020, à 00h00, heure de Paris.**

Le cas échéant, cette échéance pourrait faire l'objet d'une extension qui serait alors mentionnée sur le site de diffusion de cet appel d'offres.

Le processus de sélection pourra comprendre un premier échange en ligne avec les équipes initialement retenues avant toute décision finale.

## Critères de sélection et expertise attendue

Les compétences requises pour réaliser cette mission sont celles d'une équipe réduite de personnes expertes ; la sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet,
- Expertise en plaidoyer, influence et négociations
- Démarche méthodologique proposée,
- Conduite du changement
- Qualifications, expériences et compétences (notamment CV des personnes expertes),
- Prix des prestations,
- Délais et modalités de réalisation.

Il est requis de l'équipe de consultance :

- Une bonne connaissance du contexte mondial des ONG de la solidarité internationale, de l'aide publique au développement et de la coopération internationale,
- Une bonne connaissance du dispositif français de coopération, y compris de la coopération non gouvernementale et des mécanismes de plaidoyer,
- Des compétences prouvées en élaboration de stratégie de plaidoyer et notamment de collectif, par des exemples ou des références mentionnées dans la réponse, d'excellentes compétences en animation, conduite et co-construction de changements,
- D'excellentes capacités d'analyse institutionnelle et des réseaux associatifs,
- Une expertise en matière de pratiques de concertation et de plaidoyer,
- Des capacités prouvées de réflexion stratégique et d'analyse participative,
- La connaissance de plates-formes nationales d'organisations non gouvernementales de solidarité, internationale ou non,
- La maîtrise de la langue française.

**L'ÉQUIPE DE CONSULTANCE POUR CETTE PRESTATION NE DEVRA PAS AVOIR DE RELATIONS CONTRACTUELLES EN COURS AVEC COORDINATION SUD SUSCEPTIBLES D'INTERFÉRER AVEC CETTE MISSION ET SON IMPARTIALITÉ ET SON OBJECTIVITÉ. TOUT MANQUEMENT À CET ÉGARD, MÊME APRÈS SÉLECTION, POURRAIT ÊTRE SUSCEPTIBLE DE POURSUITES JUDICIAIRES, AVEC DEMANDES DE RÉPARATION**

### **Processus de sélection**

Dans la réponse à l'appel d'offres, devront être précisés :

- La compréhension du champ de l'étude et les hypothèses de travail ;
- Les techniques de collecte et d'analyse de l'information ;
- Une première structuration de l'approche méthodologique proposée et les techniques de consultation, d'analyse, et d'animation de la réflexion collective envisagées,
- L'organisation de la consultance, notamment les complémentarités envisagées entre les personnes composant l'équipe proposée ;
- Le chronogramme ;
- Le devis en TTC ; celui-ci devant être explicite sur les frais liés aux coûts de prestations de consultances et autres frais (déplacements, etc.)

### **Enveloppe financière et durée de l'expertise**

L'enveloppe financière maximale affectée à cette évaluation est de **30 000 € TTC**, maximum tous frais compris (prestations, déplacements, etc.).

La durée de la consultance est estimée à 9 mois.

### **ANNEXES UTILES ET DISPONIBLES A LA DEMANDE**

- Statut et règlement intérieur de Coordination SUD,
- Projet associatif de Coordination SUD,
- Plan stratégique 2017-2022 Coordination SUD
- Rapports moral, d'activité et financier pour les années 2017-2019,
- Évaluation Activités Coordination SUD, publiée en 2019
- Projet triennal 2020-22 déposé et financé par l'AFD.
- Dernières publications de Coordination Sud sur la période concernée, à la demande,
- Etude ONGLAB sur la Localisation de l'aide publiée en novembre 2019.